

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°261/2022

A l'Etablissement GRADI

Après avoir reçu le Contrat du marché n°MDNAC/CAB/026/2022, conclu avec le Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants, pour un montant total hors taxe de dollars américains un million sept cent cinquante un mille trois cent vingt-cinq (USD 1.751.325) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 13/09/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement